

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons
Canton de Vic sur Aisne
Commune de PERNANT

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2014

Affichée à la porte de la Mairie le

Avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 15

Suite à la convocation en date du **sept Avril deux mil quatorze**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **quatorze Avril deux mil quatorze à vingt heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU; Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne Marie, CZENSZ Delphine, PARY Isabelle, PICHELIN Stéphanie, SEGUIN Véronique, VALLEE Coralie.

Messieurs BOISSEAU Olivier, BOULONNOIS Frédéric, BUTEZ Sylvain, FELL Didier, FRAMBOURT Laurent, LASSALLE Fabrice, MORAN Eric, PADIEU Christophe, RODRIGUES Rui Pédro.

Absent excusé et représenté:

Absent excusé:

Absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:

- * Election du Secrétaire de Séance.
- * Approbation du procès verbal de la réunion du 06/04/2014.
- * Désignation des délégués de la commune à l'USEDA.
- * Désignation des membres de la commune au SEPOAS.
- * Vote des indemnités de fonction pour le Maire et les Adjoints.
- * Désignation des délégués au Conseil d'Ecole.
- * Demande d'autorisation au Maire pour les Marchés.
- * Vote de l'indemnité de Conseil et de budget du Receveur Municipal.
- * Délégation du Conseil Municipal au Maire pour représenter la commune au tribunal administratif.
- * Demande d'autorisation permanente de notification de commandements émanant de notre trésorière municipale.
- * Questions diverses :

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Madame PICHELIN Stéphanie est élue pour remplir cette mission.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 Avril 2014.
Le procès verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : – « Contre » : – « Abstention » :)

Monsieur FELL stipule que la modification de l'ordre du jour a été demandée par le nouveau maire.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A L'USEDA

Election pour les représentants de l'USEDA : 2 délégués.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote des délégués :

*Monsieur PADIEU Christophe VOIX : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0
*Monsieur PROFFIT Dominique VOIX : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEPOAS

Election pour les représentants du SEPOAS : 2 délégués.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote des délégués :

*Madame CZENSZ Delphine VOIX : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0
*Madame VALLEE Coralie VOIX : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0

VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION POUR LE MAIRE ET LES ADJOINTS

L'indemnité de fonction du Maire ne peut excéder 31 % de l'indice 1015 conformément au barème figurant à l'article L.2123.-23 du CGCT.

Actuellement, elle est fixée à 20 %. Ci-joint la simulation des fiches d'indemnités.

Elle sera calculée à compter du 06 Avril 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 8 – « Contre » : 6 – « Abstention » : 1)

* D'APPLIQUER le taux d'indemnité à 31 %.

Les indemnités des adjoints ne peuvent excéder 8.25 % conformément au barème figurant à l'article L.2123.-23 du CGCT.

Actuellement, elles sont fixées à 6.6 %. Ci-joint la simulation.
Elles seront calculées à partir du 06 Avril 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 8 – « Contre » : 6 – « Abstention » : 1)

* D'ATTRIBUER à :

1^{er} Adjoint : Madame PICHELIN Stéphanie
2^{ème} Adjoint : Monsieur FRAMBOURT Laurent
3^{ème} Adjoint : Monsieur BOISSEAU Olivier
4^{ème} Adjoint : Madame VALLEE Coralie

Le taux d'indemnité à 8.25 %.

Ces indemnités ainsi définies subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'article 100.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

*DE DESIGNER les personnes suivantes au sein des différents groupes de travail du Conseil d'école :

Titulaire : Madame PARY Isabelle
Suppléante : Madame SEGUIN Véronique

DEMANDE D'AUTORISATION AU MAIRE POUR LES MARCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE NOMMER** Monsieur le Maire, responsable des marchés représentant le pouvoir adjudicateur.
* **D'AUTORISER** à signer les pièces du marché.

VOTE DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 par un Journal Officiel du 17 Décembre 1983, portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non

centralisateurs chargés des fonctions de Receveurs des communes et des établissements publics locaux, indemnité qui remplace celle dite de gestion,

Vu l'arrêté du 16 Septembre 1983 fixant le montant de l'indemnité allouée par les communes et établissements publics locaux pour la préparation des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Article unique :

* de demander à compter du 01/01/2014 l'aide technique de conseil en matière économique, financière, et comptable au Receveur municipal, qui accepte, et de lui accorder en conséquence l'indemnité au taux de 100 %.

* de lui accorder également l'indemnité de préparation des documents budgétaires.

* Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225.

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application du texte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* DE DELEGUER à Monsieur le Maire la compétence de pouvoir **intenter** au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les définis par le conseil municipal précisée ci-dessous et pour la durée de son mandat.

* DE PRENDRE toutes les mesures nécessaires permettant de défendre les intérêts de la commune.

* D'AUTORISER le Maire à rédiger et à signer tous les documents relatifs à cette compétence.

**DEMANDE D'AUTORISATION PERMANENTE DE
NOTIFICATION DE COMMANDEMENTS EMANANT DE
NOTRE TRESORIERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire fait part de la demande émanant de la Trésorière de Vic-sur-Aisne relative à l'autorisation permanente de notification des commandements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* D'ETABLIR une autorisation permanente de notification de commandements permettant ainsi de dispenser Madame Anima MEZRISSI, chef de Poste de la Trésorerie Principale de VIC SUR AISNE, de solliciter au Maire l'autorisation préalablement à la notification des commandements de payer adressés aux débiteurs de la collectivité.

Questions diverses

* Monsieur BOULONNOIS signale qu'il y a beaucoup de passage de moto, de quad et que la vitesse est excessive sur la ligne de chemin de fer.

C'est un dossier à étudier avec la CCPVA.

* Madame PARY demande quand seront faites les commissions ?

Elles sont à mettre à l'ordre du jour du Lundi 28 Avril à 20h.

* Monsieur MORAN signale que la route est abîmée (ornières), rue de la Pierre Laye. (Face à Monsieur NICE)

Il demande également que les camions de plus de 3,5 tonnes soient limités à 30 km/h.

* Madame SEGUIN signale que la route/virage entre la rue de Poussemy et celle de la Pierre Laye est dangereuse et sans trottoir.

* Monsieur FRAMBOURT demande si les vestiaires de foot vont être réhabilités vu la vétusté.

* Monsieur MORAN souhaite la mise en place d'un terrain de boules.

* Monsieur FRAILLON Johan (assistance) demande si les commissions seront ouvertes aux personnes extérieures du conseil.

La séance est levée à 22h33.

-----O-----

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014 ;

| | | |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Christophe PADIEU, Maire | Stéphanie PICHELIN, 1er Adjoint | Laurent FRAMBOURT, 2ème Adjoint |
| Olivier BOISSEAU, 3ème Adjoint | Coralie VALLEE, 4ème Adjoint | Anne-Marie BARON |
| Sylvain BUTEZ | Frédéric BOULONNOIS | Delphine CZENSZ |
| Didier FELL | Fabrice LASSALLE | Eric MORAN |
| Isabelle PARY | Pedro RODRIGUES | Véronique SEGUIN |